



Acquisition de concession

Par **conchitta**, le **09/08/2013** à **12:01**

Bonjour, voilà nous avons enterré notre père au mois de mai nous lui avons fait ses obsèques mais sachant que son compte bancaire était fermé la banquière à verser 680 euros sur le compte de notre frère avec quoi il à régler la concession car il avait fait un chèque sans provision on sait très bien qu'elle n'avait pas le droit de le faire mais celui - ci en a profiter pour mettre la concession à son nom donc nous voudrions savoir comment faire pour que la concession soit à notre nom car nous sommes 8 enfants et on a le droit de rien mettre sur la pierre tombale de notre papa et voudrions que notre maman soit avec notre papa dans le caveau.